

**Arrêté n° «2025\_1\_ CISAM+\_DU Innovations»**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

**ARRETE :**

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement « **Innovations** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Charlie Barla

Suppléant(e) : Nicolas Roche

Liste des membres :

- Violaine Sevrez
- Nadine Richez-Battesti

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Violaine Sevrez/Audrey Calvo

- Nadine Richez Battesti/Stéphanie Fayolle

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

- Yaël Zerbib-Ducatillion
- Carla Caggia

Article 2 : Le Vice-Président Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 17/09/2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président formation

